

**Zeitschrift:** Bulletin de l'Association Pro Aventico  
**Band:** 42 (2000)

**Artikel:** "Etats d'armes" : les militaria d'Avenches/Aventicum  
**Kapitel:** Conclusions  
**Autor:** Voirol, Annick  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-245972>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 05.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Conclusions

*Interprétation de la présence de *militaria* à Aventicum et rappel des connaissances historiques*

Que savons-nous, au point de vue historique, de la présence militaire sur le site d'*Aventicum*? Parmi les personnalités influentes de la région, il faut évoquer *C. Iulius Camillus*, un membre de la célèbre famille indigène des *Camilli*, très tôt romanisée<sup>143</sup>, qui s'est distingué par son engagement dans l'armée romaine<sup>144</sup>. Il est entré dans l'ordre équestre, avant de devenir tribun d'une légion sous l'empereur Claude, qui lui a même accordé des décorations militaires<sup>145</sup>. Un autre nom est à mentionner, celui de *Q. Cluvius Macer*<sup>146</sup>; bien que son appartenance à la sphère militaire ne soit pas prouvée de manière certaine, il est fort probable que cet homme ait obtenu la citoyenneté romaine par le biais de l'armée, y ayant servi en tant qu'auxiliaire au début du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., avant de s'établir dans la colonie pour y remplir des charges administratives et politiques<sup>147</sup>.

*Aventicum* a accédé au rang de colonie sous Vespasien<sup>148</sup>; elle a dès lors pris le nom de *Colonia Pia Flavia Constans Emerita Helvetiorum Foederata*<sup>149</sup>. S'agissait-il d'une colonie romaine ou d'une colonie latine? La question a été abondamment débattue; les nombreux épithètes susmentionnés semblent d'ailleurs contradictoires, puisque le terme *Foederata* renverrait plutôt à une colonie latine, alors qu'au contraire *Emerita*, qui a toujours été mis en relation avec l'installation de vétérans, renverrait donc à une colonie romaine. Toutefois, les dernières études de D. van Berchem<sup>150</sup> et P. Le Roux<sup>151</sup> démontrent de manière convaincante qu'Avenches était très probablement une colonie latine: celle-ci se définissant par le caractère mixte d'éléments romains et d'éléments indigènes, la déduction à Avenches d'un groupe de vétérans -auxquels semble renvoyer l'épithète *Emerita*- ne contredirait pas le caractère latin de cette colonie.

Si des vétérans étaient installés après 71 ap. J.-C. à *Aventicum*, ceux-ci n'étaient vraisemblablement pas majoritaires. Il est important de rappeler ici qu'aucun témoignage épigraphique d'*Aventicum* ne fait jamais allusion à des vétérans<sup>152</sup>. Mais peut-être s'agit-il là d'une simple coïncidence due à l'état de la recherche et à la fortune des trouvailles.

*Aventicum* constituait une étape importante pour les troupes qui faisaient route vers le *limes* rhénan. La perte d'éléments de harnachement par des soldats de passage est donc tout à fait possible. Ainsi pourrait s'expliquer la présence d'objets à proximité des voies de communication, mais également dans certains quartiers de la ville. Par contre, l'hypothèse d'une perte accidentelle peut être écartée<sup>153</sup>, pour ce qui est du reste de l'équipement, notamment les armes, et particulièrement un objet aussi luxueux que le glaive n° 43.

Les *militaria* ont églement pu appartenir à des vétérans établis dans la ville. En effet, ces derniers étaient susceptibles d'être rappelés (*evocati*) durant les cinq ans suivant la fin de leur service; ils conservaient donc une partie de leurs armes et équipement. Même après ce laps de temps, certains objets pouvaient rester en leur possession, comme le *cingulum militare*, qui leur conférait un statut symbolique<sup>154</sup>.

La présence de *militaria* pourrait également s'expliquer par l'existence de détachements temporaires escortant un personnage important. On peut en effet imaginer l'entourage de l'empereur Vespasien, les hôtes d'Etat, le gouverneur de Germanie supérieure, les représentants des autorités ou de hauts fonctionnaires, ont fait halte à *Aventicum*, accompagnés d'une garde rapprochée, qui a pu laisser des traces de son passage<sup>155</sup>.

Quant à des troupes stationnées de manière plus durable dans la ville, on peut évoquer une hypothèse, du plus haut intérêt<sup>156</sup>, en relation avec les *militaria* du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C. : sachant qu'*Aventicum* a amorcé son développement de manière importante sous le règne de Tibère, il serait fort logique d'imaginer que la présence de certains objets militaires précoces soit liée au rôle de bâtisseur joué par l'armée romaine; cette dernière fournissait en effet une main-d'oeuvre qualifiée pour édifier routes et bâtiments, ou tout au moins pour superviser leur construction. Au nombre des grandes réalisations urbanistiques, il faut bien sûr mentionner l'enceinte d'*Aventicum*, érigée sous Vespasien: cet ouvrage, symbole militaire par excellence, a pu être bâti grâce à l'expérience de constructeurs versés dans l'architecture militaire, et a dû ensuite être contrôlé par des membres de l'armée, qui remplissaient peut-être une fonction policière<sup>157</sup>.

En résumé, le nombre peu élevé des *militaria* à *Aventicum*, en comparaison avec d'autres sites, et leur répartition sporadique ne sauraient étayer l'hypothèse d'une forte pré-

<sup>143</sup> D. VAN BERCHEM, Notes sur la famille helvète des Camilli, *ASSPA* 77, 1994, p. 104-114.

<sup>144</sup> R. FREI-STOLBA, Claude et les Helvètes: le cas de C. Iulius Camillus, *BPA* 38, 1996, p. 59-72.

<sup>145</sup> *CIL* XIII, n°s 5093, 5094.

<sup>146</sup> *CIL* XIII, n° 5098.

<sup>147</sup> BIELMAN 1992.

<sup>148</sup> Cf. FREI-STOLBA 1999.

<sup>149</sup> *CIL* XIII, n°s 5089, 5093.

<sup>150</sup> VAN BERCHEM 1982, p. 141-150, 155-164.

<sup>151</sup> LE ROUX 1992, p. 190, 197.

<sup>152</sup> A citer toutefois, l'inscription – aujourd'hui perdue – d'un auxiliaire, mort en service à l'époque flavienne, que Regula FREI-STOLBA m'a signalée (*CIL* XIII, n° 5095).

<sup>153</sup> BISHOP 1991, p. 21.

<sup>154</sup> DESCHLER-ERB 1991, p. 53.

<sup>155</sup> Je remercie Regula Frei-Stolba de cette hypothèse, ainsi que d'informations récentes concernant notre sujet.

<sup>156</sup> Eckhard Deschler-Erb m'a suggéré cette interprétation; le phénomène est du reste connu, cf. par exemple PAUNIER 1992.

<sup>157</sup> Même si nous n'avons aucune attestation épigraphique pour Avenches, de tels détachement jouant le rôle de la police y ont certainement existé, puisque l'on les connaît à Genève, Soleure, Vevey (XX<sup>e</sup> légion) et Massongex (VIII<sup>e</sup> légion), cf. WALSER n°s 38, 59, 130 et 277.

sence armée, troupes ou vétérans. Si l'état actuel de nos connaissances ne plaide pas en faveur d'une importante occupation militaire, la présence de soldats, à une moindre échelle, est plus que vraisemblable.

Malgré leur caractère provisoire et somme toute limité, les résultats auxquels aboutit ce travail ne doivent pas paraître décevants. Les nombreuses réserves émises résultent d'une part du caractère ancien des découvertes, dont le contexte est souvent vague, parfois inexistant, d'autre part, du fait que le site n'a pas fait l'objet de fouilles systématiques à grande échelle. Néanmoins, la présence de certains objets à caractère assurément militaire a permis de formu-

ler plusieurs hypothèses relatives à la présence temporaire ou permanente des soldats.

A l'occasion de nouvelles fouilles, il sera intéressant de constater la présence ou l'absence de *militaria* en différentes zones de la ville, afin d'interpréter avec une plus grande pertinence leur répartition observée à ce jour sur le site d'*Aventicum*.

Par ailleurs, une étude des *militaria* mis au jour sur l'ensemble du territoire des Helvètes – que ce soit dans des *vici*, dans des *villae* ou dans des tombes – serait souhaitable pour favoriser les comparaisons et préciser la place occupée par la capitale, *Aventicum*.